

**CLE 2021-02 – Délibération relative au projet de révision du SAGE Orge-Yvette**

La commission locale de l'eau,

**VU** le code de l'Environnement et ses articles R212-26 à R212-48

**VU** l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du 1<sup>er</sup> SAGE Orge-Yvette en 2006,

**VU** l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE Orge-Yvette révisé du 02 juillet 2014,

**VU** les règles de fonctionnement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Orge-Yvette » adoptées le 26 septembre 2014,

**VU** la délibération n°20 du Comité syndical du SIAHVY, en date du 27 mars 2019 modifiant la répartition financière des syndicats de rivière pour le financement du SAGE et du PAPI Orge-Yvette suite à l'arrêté n°2018-669 du 31 décembre 2018 portant création du Syndicat de l'Orge issu de la fusion du SIVOA, du SIBSO et du SIHA,

**VU** l'arrêté inter-préfectoral portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau pour le SAGE Orge-Yvette en date du 26 février 2021,

**VU** l'approbation du budget par la structure porteuse le 23 mars 2021

**VU** l'assemblée générale portant sur l'élection du Président, du bureau et des Vice-présidents des membres de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette en date du 29 mars 2021,

**VU** les nouvelles règles de fonctionnement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Orge-Yvette » proposées en date du 08 avril 2021,

Entendu le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** le projet de révision du SAGE annexé à la présente délibération pour une durée de 3 ans,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure un marché relatif à la révision du SAGE,

**CONSIDERANT** que les dépenses de fonctionnement relatives aux activités du SAGE Orge-Yvette sont définies par la clé générale de répartition financière fixée lors du bureau du SAGE et du PAPI du 10 février 2021,

**CONSIDERANT** que cette participation se fera annuellement par l'émission d'un ou plusieurs titres de recettes d'appel de participation émis,

**CONSIDERANT** la démarche de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la révision du SAGE,

Après en avoir délibéré,

**A trente-trois (33) votes exprimés pour sur trente-trois (33) votants.**

**APPROUVE** le projet de révision du SAGE ci-joint annexé,

**APPROUVE** le lancement d'un marché à procédure formalisée relatif à la révision du SAGE.